



DECISION MUNICIPALE

**PORTANT SUR LA VENTE AUX ENCHERES
DE MOBILIERS DIVERS**

Décision municipale n° 2023-929

Monsieur François-Xavier CADART, Maire de la ville de SECLIN,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 modifiée par la délibération du 17 décembre 2020 relative aux attributions du Maire par délégation et notamment l'alinéa 10 qui l'autorise « à décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€ » ;

Considérant la vente aux enchères n°2022120113V2214 du 2 décembre au 7 décembre 2022 à laquelle a participé la commune afin de céder du matériel situé au sein du chalet du Queyras à Abriès-Ristiolas, dont l'état est joint en annexe à la présente décision,

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'acter la cession aux enchères des lots n°54, 55, 58, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70 et 71 correspondant à des mobiliers divers, pour un montant total de 2 980 €. Les biens étant totalement amortis, leur valeur nette comptable est de 0 €.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Article 4 :

La décision sera publiée sur le site internet de la commune en application de l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales.

Elle peut faire l'objet d'un recours administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Pour le Maire empêché
de son Adjoint

Christian BACLET

Fait à SECLIN, le 2 novembre 2023

François-Xavier CADART



Maire de SECLIN,
Conseiller départemental délégué

Mairie de Seclin
89 rue Roger Bouvry
59113 Seclin



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS
DOMANIALES**
COMMISSARIAT AUX VENTES DE MARSEILLE
27 RUE LIANDIER
CS 40030
13008 MARSEILLE 8EME
Téléphone : 04 91 17 91 32
Courriel : cav013.dnid@dgfip.finances.gouv.fr

MARSEILLE 8EME, le 21/12/2022

CHEVALIER MICHELE
COMMUNE SECLIN
RUE ROGER BOUVRY
HOTEL DE VILLE
59113 SECLIN

Etat n°7704 de la vente n°2022120113V2214 du 02/12/2022 au 07/12/2022

Produit des ventes réalisées pour le compte de : COMMUNE SECLIN

Code d'imputation : Biens remis par les organismes autonomes

BIC : BDFEFRPPCCT

IBAN : FR483000100468G592000000080

2100026185

Réf Lot	N° Lot	Description du lot	Produit net à transférer
20221113L0148	51	Table de ping-pong CORNILLEAU (prévoir de remplacer le filet). Visites autorisées sur RDV. Enlèvement autorisé après entente téléphonique, soit le 20/12/2022, le 10/01/2023 ou le 17/01/2023. Prévoir moyens adaptés. Aucune aide sur place ne sera apportée.	85.00€
20221113L0146	52	Ensemble à l'état d'usage comprenant : - 106 paires de skis de fond (tailles et marques diverses, sans bâtons) ; - 18 paires de raquettes (tailles diverses). Visites autorisées sur RDV. Enlèvement autorisé après entente téléphonique, soit le 20/12/2022, le 10/01/2023 ou le 17/01/2023. Prévoir moyens adaptés. Aucune aide sur place ne sera apportée.	300.00€

20221113L0145	53	<p>Ensemble à l'état d'usage comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 305 paires de skis alpins (tailles et marques diverses) ; - 159 paires de bâtons de ski (tailles diverses). <p>Visites autorisées sur RDV. Enlèvement autorisé après entente téléphonique, soit le 20/12/2022, le 10/01/2023 ou le 17/01/2023. Prévoir moyens adaptés. Aucune aide sur place ne sera apportée.</p>	
20221113L0158	54	<p>Ensemble de mobilier de classe à l'état d'usage comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 38 chaises (modèles divers) ; - fauteuil ; - bureau ; - 10 tables doubles ; - 2 tables individuelles ; - tableau à roulettes. <p>(salle loup)</p> <p>Visites autorisées sur RDV. Enlèvement autorisé après entente téléphonique, soit le 20/12/2022, le 10/01/2023 ou le 17/01/2023. Prévoir moyens adaptés. Aucune aide sur place ne sera apportée.</p>	120.00€
20221113L0153	55	<p>Ensemble de mobilier de classe à l'état d'usage comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 34 chaises (modèles divers) ; - fauteuil ; - 7 tables individuelles. <p>(salle bouquetin)</p> <p>Visites autorisées sur RDV. Enlèvement autorisé après entente téléphonique, soit le 20/12/2022, le 10/01/2023 ou le 17/01/2023. Prévoir moyens adaptés. Aucune aide sur place ne sera apportée.</p>	80.00€
20221113L0159	58	<p>Ensemble de mobiliers de classe à l'état d'usage comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 39 chaises (modèles divers) ; - 11 tables doubles ; - bureau. <p>(salle marmotte)</p> <p>Visites autorisées sur RDV. Enlèvement autorisé après entente téléphonique, soit le 20/12/2022, le 10/01/2023 ou le 17/01/2023. Prévoir moyens adaptés. Aucune aide sur place ne sera apportée.</p>	40.00€

20221113L0149	60	Ensemble de mobilier à l'état d'usage : - 2 chaises doubles bois et tissu rouge ; - 10 chaises bois et tissu rouge. Visites autorisées sur RDV. Enlèvement autorisé après entente téléphonique, soit le 20/12/2022, le 10/01/2023 ou le 17/01/2023. Prévoir moyens adaptés. Aucune aide sur place ne sera apportée.	
20221113L0156	61	Ensemble de mobilier de chambre à l'état d'usage comprenant : - 11 lits simples avec matelas. Visites autorisées sur RDV. Enlèvement autorisé après entente téléphonique, soit le 20/12/2022, le 10/01/2023 ou le 17/01/2023. Prévoir moyens adaptés. Aucune aide sur place ne sera apportée.	55.00€
20221113L0154	62	Ensemble de mobilier de chambre à l'état d'usage comprenant : - 20 lits simples avec matelas. Visites autorisées sur RDV. Enlèvement autorisé après entente téléphonique, soit le 20/12/2022, le 10/01/2023 ou le 17/01/2023. Prévoir moyens adaptés. Aucune aide sur place ne sera apportée.	145.00€
20221113L0144	63	Ensemble de mobilier de chambre à l'état d'usage comprenant : - 20 lits simples avec matelas. Visites autorisées sur RDV. Enlèvement autorisé après entente téléphonique, soit le 20/12/2022, le 10/01/2023 ou le 17/01/2023. Prévoir moyens adaptés. Aucune aide sur place ne sera apportée.	175.00€
20221113L0155	64	Ensemble de mobilier de chambre à l'état d'usage comprenant : - 20 lits simples avec matelas. Visites autorisées sur RDV. Enlèvement autorisé après entente téléphonique, soit le 20/12/2022, le 10/01/2023 ou le 17/01/2023. Prévoir moyens adaptés. Aucune aide sur place ne sera apportée.	175.00€
20221113L0157	65	Ensemble de mobilier de chambre à l'état d'usage comprenant : - 7 lits en 140 cm avec matelas ; - table de chevet. Visites autorisées sur RDV. Enlèvement autorisé après entente téléphonique, soit le 20/12/2022, le 10/01/2023 ou le 17/01/2023. Prévoir moyens adaptés. Aucune aide sur place ne sera apportée.	80.00€

20221113L0141	66	Ensemble de mobiliers de chambre à l'état d'usage comprenant : - 11 lits superposés avec matelas ; - 9 étagères.	
20221113L0140	67	Ensemble de mobiliers de chambre à l'état d'usage comprenant : - 11 lits superposés avec matelas ; - 9 étagères.	250.00€
20221113L0139	68	Ensemble de mobiliers de chambre à l'état d'usage comprenant : - 11 lits superposés avec matelas ; - 9 étagères.	310.00€
20221113L0142	69	Ensemble de mobiliers de chambre à l'état d'usage comprenant : - 11 lits superposés avec matelas ; - 9 étagères. Visites autorisées sur RDV. Enlèvement autorisé après entente téléphonique, soit le 20/12/2022, le 10/01/2023 ou le 17/01/2023. Prévoir moyens adaptés. Aucune aide sur place ne sera apportée.	230.00€
20221113L0143	70	Ensemble de mobiliers de chambre à l'état d'usage comprenant : - 11 lits superposés avec matelas ; - 9 étagères. Visites autorisées sur RDV. Enlèvement autorisé après entente téléphonique, soit le 20/12/2022, le 10/01/2023 ou le 17/01/2023. Prévoir moyens adaptés. Aucune aide sur place ne sera apportée.	210.00€

20221113L0136	71	Ensemble de mobiliers de restauration à l'état d'usage comprenant : - 14 tables de 6 places et 120 chaises, le tout en bois clair. Visites autorisées sur RDV. Enlèvement autorisé après entente téléphonique, soit le 20/12/2022, le 10/01/2023 ou le 17/01/2023. Prévoir moyens adaptés. Aucune aide sur place ne sera apportée.	710.00€
20221113L0147	74	Matériel de restauration à l'état d'usage et en état de fonctionnement comprenant : - fontaine à eau FRANSTAL ; - chambre de refroidissement FRANSTAL ; - armoire froide FRANSTAL ; - desserte réfrigérée TECFRIGO. Visites autorisées sur RDV. Enlèvement autorisé après entente téléphonique, soit le 20/12/2022, le 10/01/2023 ou le 17/01/2023. Prévoir moyens adaptés. Aucune aide sur place ne sera apportée.	650.00€
20221113L0161	75	Ensemble de matériel professionnel à l'état d'usage et de fonctionnement : - machine à laver professionnelle IPSO ; - sèche-linge UNIMAT P23. Visites autorisées sur RDV. Enlèvement autorisé après entente téléphonique, soit le 20/12/2022, le 10/01/2023 ou le 17/01/2023. Prévoir moyens adaptés. Aucune aide sur place ne sera apportée.	500.00€
20221113L0160	76	Fraiseuse à neige à l'état d'usage et de fonctionnement. Visites autorisées sur RDV. Enlèvement autorisé après entente téléphonique, soit le 20/12/2022, le 10/01/2023 ou le 17/01/2023. Prévoir moyens adaptés. Aucune aide sur place ne sera apportée.	370.00€

Arrêtée, ce jour, la somme de : 5885.00 €
Dont 0.00 € de TVA

Envoyé en préfecture le 02/11/2023

Reçu en préfecture le 02/11/2023

Publié le



CH4 ID : 059-215905605-20231102-DM2023_929-AU